



PAR COURRIEL

Québec, le 18 février 2026

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 12 décembre dernier, le député d'Arthabaska déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires auprès de Santé Québec afin d'accélérer le traitement de tous les dossiers d'ajustement d'ancienneté en suspens et de s'assurer que les règles entourant l'ancienneté prévues dans les conventions collectives soient respectées, notamment en veillant à ce que tous les employés ne cumulent pas plus d'un an d'ancienneté par année civile.

Les modalités du Processus unique de reconnaissance de l'ancienneté (PURA) découlent des lettres d'entente conclues avec les organisations syndicales, et la collecte, l'agrégation ainsi que l'analyse des données nécessaires au calcul de l'ancienneté de plus de 300 000 employés admissibles de Santé Québec ont permis d'établir une ancienneté unifiée fondée sur les événements historiques. Les employés visés disposaient d'ailleurs d'une période de 60 jours suivant l'affichage des nouvelles listes d'ancienneté pour soumettre une demande d'ajustement. La plateforme PURA a été conçue pour permettre le calcul de l'ancienneté sans être limitée par les capacités des systèmes existants ou par la nécessité de rechercher de la documentation papier.

... 2

Chaque demande reçue a été analysée et traitée avec diligence et rigueur par les services des ressources humaines des établissements, et ce, depuis le premier jour d'affichage des listes. Certains dossiers plus complexes demeurent toujours en analyse; dans ces cas, les travaux se poursuivent de manière continue par les parties concernées afin d'assurer, lorsque requis, une correction dans les meilleurs délais. Un comité de litige est également en place afin de résoudre rapidement les différends. Bien que les règles de calcul et de reconnaissance de l'ancienneté figurent parmi les plus complexes des conventions collectives, tous les efforts sont déployés pour compléter cet exercice le plus efficacement possible.

Santé Québec réitère sa pleine volonté de traiter l'ensemble des dossiers le plus rapidement possible afin d'apporter les correctifs requis dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Sonia Bélanger

N/Réf. : 25-MS-04048